

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lanchantin, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Esther BEUVE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Alain EUDES qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, M. Manoël DUDOUIT

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 5 septembre 2024

Date d'affichage : 26 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 03/07/2024
- 2) SDEM 50 - adhésion au groupement d'achat de fourniture d'électricité à partir de 2026
- 3) Résidence La Mautelière (transformation du logement de fonction) - approbation du marché de travaux
- 4) Nouveau contrat de pôle de services (CPS) avec le Département de la Manche - dépôt de candidature pour la période 2023-2028
- 5) Appel à projets AVELO 3 - dépôt de candidature
- 6) Amendes de police 2024 - modification de la demande de subvention
- 7) Participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année 2023-2024
- 8) Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)*
 - approbation du compte de gestion 2023
 - approbation du compte administratif 2023
- 9) RH - modification du tableau des effectifs
- 10) Décisions du Maire par délégation
- 11) Communications de la municipalité
- 12) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Nathalie LECLER est choisie comme secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 03/07/2024

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le procès-verbal précité.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- SDEM 50 - adhésion au groupement d'achat de fourniture d'électricité à partir de 2026

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

La suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a décidé de créer un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité pour toute puissance électrique : bâtiments et installations d'éclairage public (≤ 36 kVA) et les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (ex-tarifs jaunes et verts).

Ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur (Département de la Manche). Le début de fourniture est fixé au **1^{er} janvier 2026**.

Dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SDEM50 à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

La collectivité peut choisir, avec surcoût, la fourniture d'électricité par garantie d'origine renouvelable à hauteur de 50 ou 100 % du volume à fournir.

Le SDEM50, en tant que coordonnateur, est indemnisé par les membres du groupement des charges correspondant à ses fonctions en vertu du barème suivant : Adhérent au SDEM50 = 6€/Point de livraison/an (avec minimum de 50€/an), Non adhérent au SDEM50 =10€/Point de livraison/an (avec minimum de 50€/an).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé du point appelle les précisions complémentaires :

- La commune doit compter une trentaine de points de livraison.
- M. Emmanuel JAMARD fait remarquer que le contexte énergétique est plus favorable cette année. Le budget de la salle Condé Espace a enregistré une économie de 40 000 € par rapport à l'année dernière.
- M. Alain LENESLEY ajoute que, grâce à ce groupement d'achat et aux marchés à terme qui sont passés, les communes adhérentes ont pu bénéficier l'année dernière de remboursements de plusieurs milliers d'euros.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Autoriser l'adhésion de la commune de Condé-sur-Vire au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;**
- **Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;**
- **Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de Condé-sur-Vire ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.**
- **Stipuler que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50 ;**
- **Donner mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité ;**
- **Préciser que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité et à la participation octroyée au SDEM50 pour réaliser ses missions de coordonnateur seront inscrites aux budgets correspondants.**

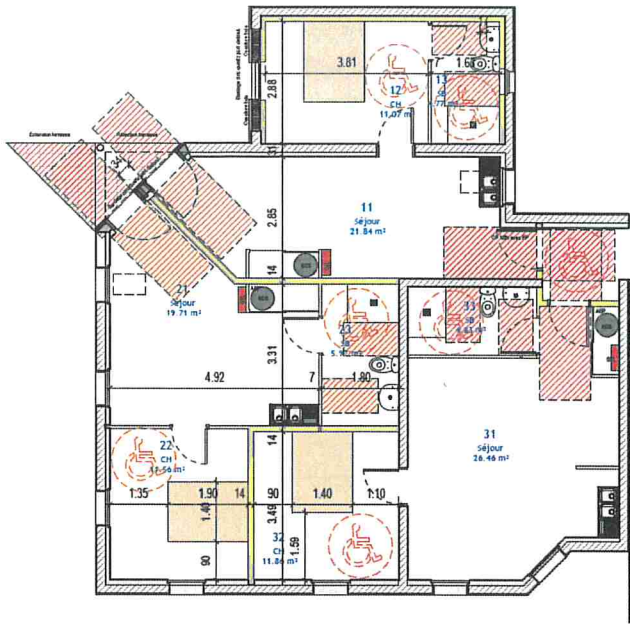
Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- Résidence La Mautelière (transformation du logement de fonction) - approbation du marché de travaux

Rapporteur : M. le Maire

- **Objet du marché :** Aménagement de 3 logements T2 à la résidence La Mautelière
 - Le logement de fonction de la résidence, vacant depuis plusieurs années, ainsi que l'appartement T1 voisin, sont transformés en 3 appartements T2 (entre 37 et 43 m²).





- **Type de consultation** : Procédure adaptée (article L. 2123-1 Code de la commande publique)
- **Nombre et consistance des lots** : 7
 - Lot n°1 : gros-œuvre
 - Lot n°2 : bardage zinc
 - Lot n°3 : menuiseries extérieures aluminium
 - Lot n°4 : plâtrerie sèche, menuiseries intérieures
 - Lot n°5 : plomberie, sanitaires
 - Lot n°6 : électricité, chauffage, VMC
 - Lot n°7 : peinture, revêtements muraux, sols souples
- **Critère unique de jugement des offres** : prix des prestations
- **Choix des offres retenues** :

		Montant €HT
Lot 1	GODARD	21 509,32
Lot 2	HOUSSET CHEVALIER	4 923,77
Lot 3	CASEO	6 768,38
Lot 4	ORQUIN	24 500,00
Lot 5	BLIN LEMONNIER	18 473,76
Lot 6	LECHEVALLIER & MONTEIL	28 084,41
Lot 7	RD PEINTURE	22 607,28
		126 866,92

L'exposé de ce point appelle les questions suivantes :

- A l'issue des travaux, la résidence comptera 21 appartements : 7 T2 et 14 T1. Elle pourra accueillir au maximum 28 résidents.

- Mme Catherine COQUELIN demande la durée des travaux. Mme Nathalie LECLER répond que les travaux débuteront mi-octobre pour une durée de 5 mois maximum.
- Mme Nathalie LECUIR demande s'il y a une liste d'attente. Mme Nathalie LECLER répond oui. Elle ajoute que le renouvellement de locataires se fait très rapidement grâce, en particulier, à l'action diligente de Mélanie Ernult (directrice du CCAS).

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le marché de travaux avec les entreprises attributaires d'un montant total de 126 866,92 € HT ;**
- **Autoriser le Maire à signer le marché, ainsi que tous avenants y afférents.**

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Nouveau contrat de pôle de services (CPS) avec le Département de la Manche - dépôt de candidature pour la période 2023-2028

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département de la Manche accompagne, à travers le dispositif Contrat de pôle de services (CPS), sur une période de 4 ans, les projets communaux partagés en termes de priorité. Les thématiques éligibles sont : équipements et services au public, habitat, aménagement et mobilité douce, biodiversité, économie sociale et solidaire, cohésion sociale.

Pour chaque commune éligible au CPS, le Département a déterminé une enveloppe globale valable pour les 4 années du dispositif, calculée sur la base de 200 € par habitant (population DGF). Pour Condé-sur-Vire, l'aide possible s'élèverait à 850 000 € hors bonification (+ 170 000 €). Le taux d'intervention applicable au coût éligible de l'opération sera modulable et défini par le maître d'ouvrage, dans une fourchette comprise entre 10 et 40 %, dans la limite de l'enveloppe financière globale.

Dans une logique incitative, le maître d'ouvrage pourra bénéficier, par projet, d'une bonification de 20% du montant de la subvention (170 000 € au total), dès lors qu'il démontrera une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive.

Calendrier prévisionnel :

- ✓ délibération de déclaration de candidature (septembre)
- ✓ dépôt du dossier de candidature (septembre)
- ✓ audition par les conseillers départementaux (octobre)
- ✓ Validation des projets par la commission permanente du Département (décembre)

Liste des projets proposés :

Libellé projet	Timing de réalisation	Montant HT	Base éligible	Taux d'intervention sollicité	Subvention théorique*	Bonification sollicitée
Projet 1 : rénovation énergétique et modernisation du cinéma-théâtre	Début travaux avril 2024 Livraison mars 2025	2 016 900,97 €	2 016 900,97 €	20%	403 380,19 €	80 676,04 €
Projet 2 : rénovation énergétique de l'école élémentaire	Début travaux été 2025 Durée 3 ans	2 054 000 €	2 054 000 €	20%	410 800 €	82 160 €
	TOTAL	4 070 900,97 €	4 070 900,97 €		814 180,19 €	162 836,04 €

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le dépôt d'un dossier de candidature en vue de la conclusion d'un nouveau contrat de pôle de services (CPS) avec le Département de la Manche ;
- Approuver la liste ci-dessus des projets susceptibles d'être inscrits dans le futur contrat de pôle de services ;
- Habilitier le Maire à prendre tous actes y afférents.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Appel à projets AVELO 3 - dépôt de candidature

Rapporteur : M. le Maire

Le vélo est devenu un élément essentiel des politiques de mobilité, favorisant une alternative économique, saine et respectueuse de l'environnement pour les déplacements quotidiens.

L'ADEME a lancé un appel à projets AVELO 3 pour soutenir les collectivités locales au développement du vélo. Les programmes précédents AVELO 1 et AVELO 2 ont offert aux territoires ruraux l'opportunité de repenser leurs systèmes de mobilité, souvent axés sur la voiture individuelle. Avec cette nouvelle mouture de l'appel à projets, il s'agit de poursuivre la mobilisation autour du vélo.

Notre commune s'est engagée dans une politique cyclable sur son territoire, dans le but d'encourager la pratique quotidienne du vélo pour relier les principaux services de la commune et de réduire l'usage systématique de la voiture. Des aménagements tels que des chaussidoux (rue de la Planquette, rue du Focq, bourg de Troisgots...) ou des voies vertes (liaison de connexion avec le chemin de halage) ont été mis en œuvre par la commune pour favoriser les déplacements à vélo. Ces opérations disséminées ici ou là sur le territoire souffrent cependant d'un manque de cohérence d'ensemble. La commune a besoin d'une vision globale et stratégique à long terme afin d'identifier les aménagements complémentaires et sécurisés pour rendre cohérent l'ensemble du maillage de son territoire et se connecter au réseau structurant à l'échelle du Département et de de St-Lô Agglo (axe Torigny-les-Villes / Condé-sur-Vire).

La réalisation d'un **schéma directeur des mobilités actives** à l'échelle de la commune doit permettre d'atteindre cet objectif. Il visera en particulier à créer des liaisons entre les communes historiques de Condé-sur-Vire, Mesnil-Raoult et de Troisgots, de formuler des préconisations pour les futurs aménagements complémentaires, proposer des pistes d'amélioration pour les aménagements existants, enfin de formuler des recommandations pour sécuriser et renforcer leur usage au quotidien.

Les enjeux du schéma directeur sont :

- Développer et favoriser les mobilités actives (mobilités « actives » = qui ne nécessitent pas de véhicules motorisés)
- Mailler et structurer l'ensemble du territoire
- Décarbonner les déplacements : réduire l'empreinte carbone et la production de GES
- Encourager les mobilités actives pour une meilleure santé publique

Autre projet, la commune souhaite être soutenu pour l'organisation de la prochaine édition de la **journée « Sans voiture, Simone »**. L'aide sollicitée portera sur les dépenses d'animation et communication.

Coût prévisionnel : 44 800 € HT

Calendrier prévisionnel de réalisation : 2025-2026

Le Conseil Municipal décide de :

- Répondre à l'appel à projets AVELO 3 et de proposer les projets d'un schéma directeur des mobilités actives et de la journée « Sans voiture, Simone » portés par la commune ;
- Approuver le programme des dépenses et le plan de financement ci-après :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Schéma directeur des mobilités actives	40 000 €	89,29%	ADEME (AVELO 3)	22 400 €	50,00%
Journée "Simonne sans voiture"	4 800 €	10,71%	Banque des Territoires	9 600 €	21,43%
			Etat (PDASR)	1 750 €	3,91%
			Autofinancement commune	11 050 €	24,67%
TOTAL	44 800 €		TOTAL	44 800 €	

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Amendes de police 2024 - modification de la demande de subvention

Rapporteur : Martine SAVARY

Par délibération du 04/04/2024, la commune a approuvé la demande de subvention au titre des Amendes de police 2024 gérées par le Département de la Manche. Le dossier portait sur divers travaux de sécurisation du réseau routier :

- Création d'une écluse dans le bourg de Mesnil-Raoult (RD 259)
- Création d'une voie douce entre le lieudit La Bessinière et le bourg de Mesnil-Raoult (RD 259)

- Sécurisation de l'entrée de ville route de Giéville (RD 86)

Avec l'accord du Département, il est proposé de réajuster le contenu des opérations envisagées.

Le nouveau programme de travaux comprend :

- **Plateau surélevé dans le bourg de Mesnil-Raoul (RD 259)** : l'expérimentation d'une écluse s'est avérée non concluante pour réduire la vitesse. La solution du plateau surélevé est retenue à la place.
- **Liaison douce Bessinière / bourg de Mesnil-Raoul** : création d'une voie verte de 1,5 m de large sur 160 ml dans le champ agricole voisin afin de relier le lieudit au bourg de Mesnil-Raoul (*projet inchangé*).
- **Route de Giéville (RD 86)** : deux plateaux surélevés sont envisagés (en lieu et place d'écluses ou de coussins berlinois) :
 - L'un près de l'entrée de l'usine pour sécuriser le passage piéton existant
 - L'autre en entrée de ville juste avant la sortie parking en venant de Giéville
- **Plateau surélevé Route du Focq** : en remplacement de coussins berlinois jugés trop bruyants (*nouveauté*)

Objectifs :

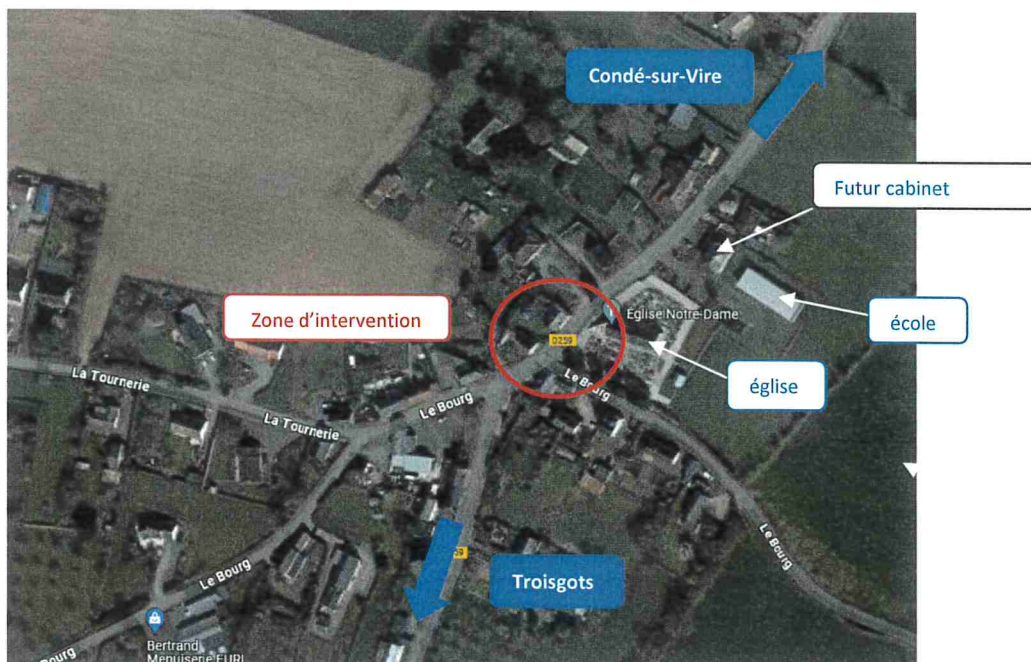
- 1) Réduire la vitesse des véhicules et limiter les risques d'incivilité routière
- 2) Garantir la sécurité des traversées et continuités piétonnes

Coût révisé de l'opération : 43 296 € HT (au lieu de 32 862,86 €)

- Subvention sollicitée : 12 988,80 € (30 % du coût HT plafonné à 46 000 € HT)

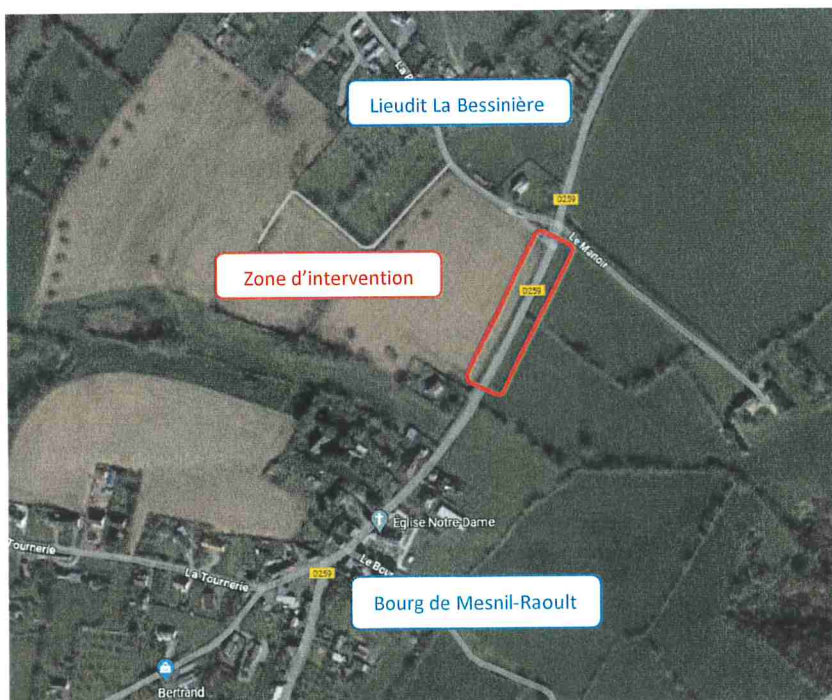
Echéance des travaux : 2nde semestre 2024

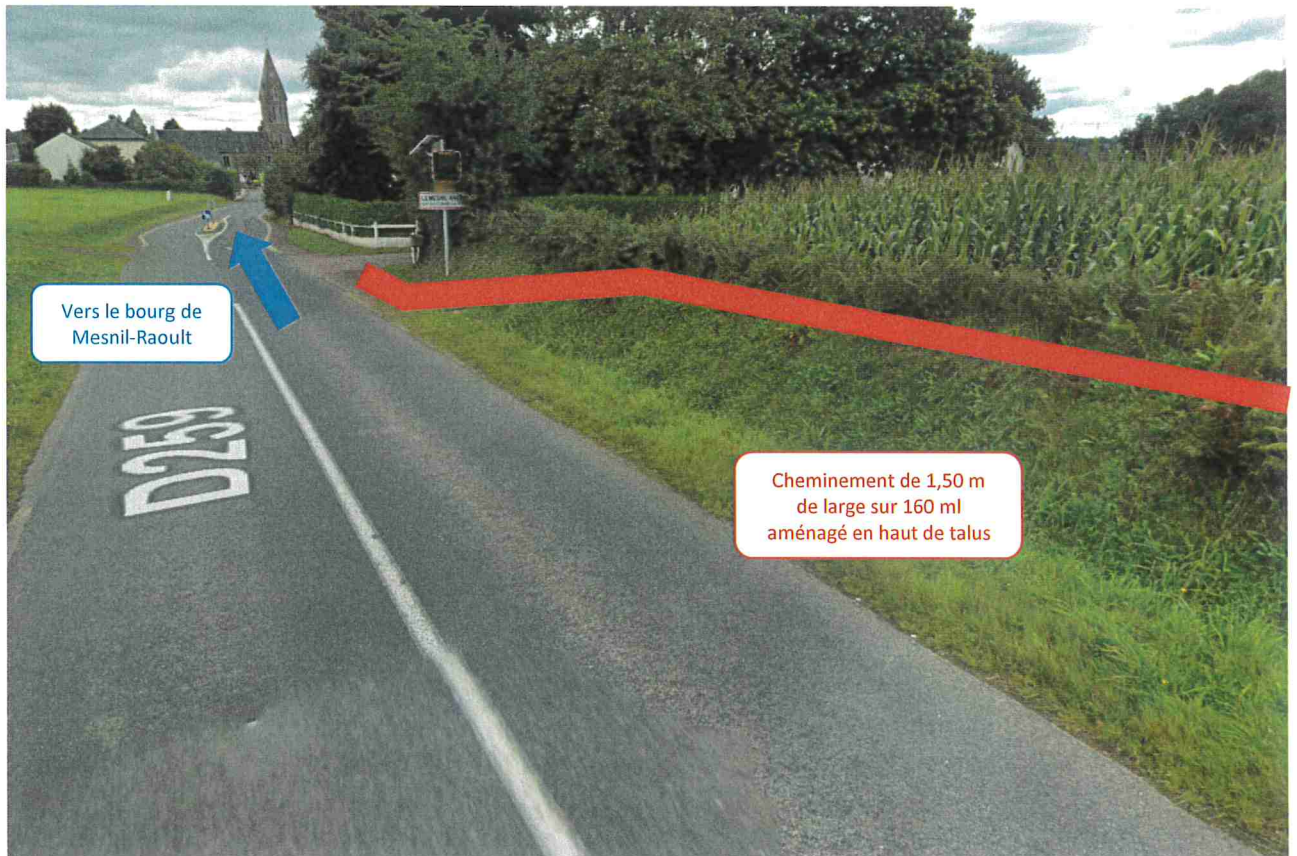
Bourg de Mesnil-Raoul



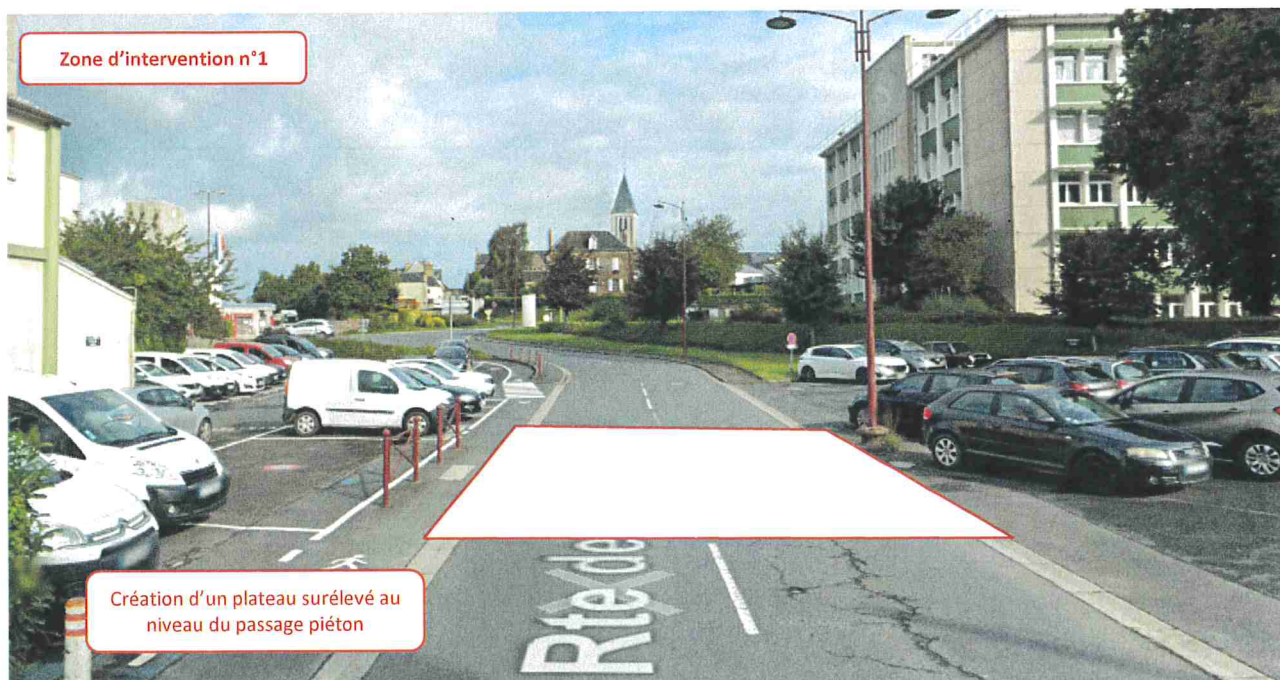
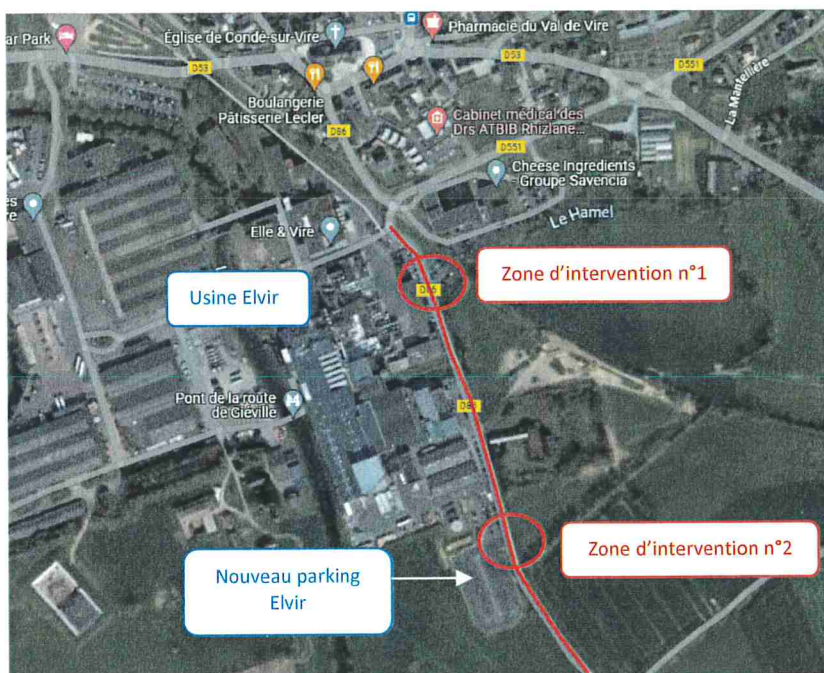


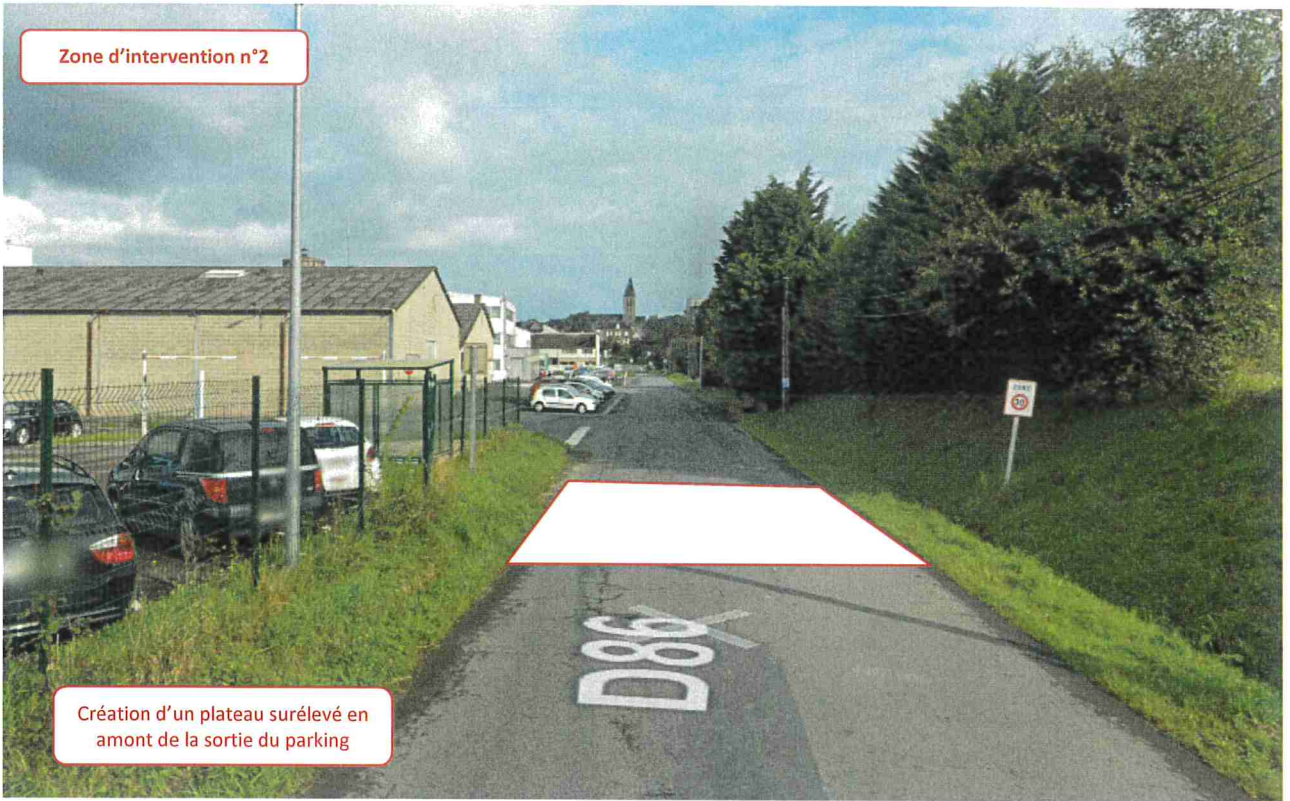
Liaison douce entre le lieudit la Bessinière et le bourg de Mesnil-Raoult





Route de Giéville





Route du Focq





L'exposé de ce point appelle les précisions complémentaires :

- Mme Martine SAVARY indique que la voie douce a déjà été réalisée entre le bourg de Mesnil-Raoult et le lieudit La Bessinière. Il fallait qu'elle soit livrée pour la rentrée scolaire. On peut regretter que le chemin ne soit pas aussi large qu'espéré (seulement 1 m). L'un des copropriétaires de la parcelle agricole n'a pas voulu céder plus de terrain.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le programme des travaux divers de sécurisation routière, d'un coût total de 43 296,00 € HT, ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Plateau surélevé bourg Mesnil-Raoult	12 405,00 €	28,65%	Département (amendes de police)	12 988,80 €	30,00%
Liaison douce lieudit La Bessinière	3 811,00 €	8,80%	Autofinancement commune	30 307,20 €	70,00%
Travaux de sécurisation route de Giéville	20 164,00 €	46,57%			
Plateau surélevé route du Focq	6 916,00 €	15,97%			
TOTAL	43 296,00 €		TOTAL	43 296,00 €	

- Solliciter une subvention de 12 988,80 € (30 % du coût HT) auprès du Département de la Manche au titre du programme 2024 des amendes de police ;
- Habilitier Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- Abroger la délibération n°2024-034 du 04/04/2024.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année 2023-2024

Rapporteur : M. le Maire

Tous les ans, il est demandé aux communes sans école une participation financière au titre des frais de fonctionnement des écoles de Condé-sur-Vire qui accueillent leurs enfants.

Sont concernées les communes de :

- **Torigny-les-Villes (Brectouville) : 3 enfants (en élémentaire) = 1 539,33 €**
- **St-Jean d'Elle (Précorbin) : 1 enfant (en élémentaire) = 513,11 €**

Le montant à se faire rembourser s'élève au total à **2 052,44 €**.

La participation financière est fondée sur le coût de fonctionnement par élève pour chacune des écoles. Ce coût est en hausse en ce qui concerne l'école maternelle (+ 21,19 %) et se stabilise pour l'école élémentaire (+ 0,19 %).

Vu la nécessité d'actualiser le montant de la participation financière pour chaque année scolaire,

Le Conseil municipal décide de :

- **Fixer le montant de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2022-2023, comme suit :**
 - **par enfant inscrit à l'école élémentaire : 513,11 € (en 2023 : 512,15 €)**
 - **par enfant inscrit à l'école maternelle : 685,91 € (en 2023 : 565,97 €)**

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)*

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

2-1 Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion du Trésorier, notamment l'état II-1 et l'état II-2, ne présente aucune discordance avec les résultats figurant au compte administratif du Maire.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver le compte de gestion 2023 du Trésorier relatif au budget annexe :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	162 396,00	162 396,00
Titres de recette émis (b)		162 395,46
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b - c)		162 395,46
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	162 396,00	162 396,00
Mandats émis (f)	162 395,46	129 348,71
Annulations de mandats (g)		
Dépenses nettes (h = f - g)	162 395,46	129 348,71
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d - h) Excédent		33 046,75
(h - d) Déficit	162 395,46	

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2-2 Approbation du compte administratif 2023

Après que le Maire ait quitté la salle au moment du vote (article L. 2121-14 CGCT), le Conseil municipal, sous la présidence de M. Emmanuel JAMARD, maire-adjoint aux finances, décide de :

- Voter le compte administratif du budget annexe comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes.....	162 395,46
Dépenses.....	129 348,71
Résultat d'exercice 2023.....	33 046,75
Solde reporté 2022.....	- 33 046,75
Résultat de clôture 2023.....	0,00

Section d'investissement

Recettes.....	0,00
Dépenses.....	162 395,46
Résultat d'exercice 2023.....	- 162 395,46
Solde antérieur 2022.....	162 395,46
Résultat de clôture 2023.....	0,00

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Le Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote (article L. 2121-14 CGCT). Il est titulaire d'un pouvoir.

9- RH - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune pour les raisons suivantes :

- Promotion interne d'Isabelle FILBERT, cuisinière au restaurant scolaire (35h), au grade d'agent de maîtrise ;
- Recrutement par mutation de Franklin BOUTELET au poste de directeur des services techniques (35h). Il occupe le grade actuel d'agent de maîtrise principal. Il prendra ses fonctions le 12 novembre.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal décide de :

- **Créer, à compter du 1^{er} octobre 2024, le poste ci-dessous :**

Création de poste	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo
Agent de maîtrise	C Filière technique	Cuisinière au restaurant scolaire	35h
Agent de maîtrise principal	C Filière technique	Directeur des services techniques	35h

- **Supprimer, à compter de la nomination de l'agent au poste ci-dessus, et après avis favorable du comité social territorial (Centre de Gestion), l'emploi suivant :**

suppression de poste	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C Filière technique	Cuisinière au restaurant scolaire	35h

- **Adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;**
- **Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2024, chapitre 12, articles 6411 et suivants.**

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

10- Décisions du Maire par délégation

Décis-2024-30	05/07/2024	commande publique	Acquisition de barrières HERAS pour le pont de la Chapelle	1 519,20 €
Décis-2024-31	12/07/2024	commande publique	Location de scène et tonnelles Fête de la musique 2025	5 162,40 €
Décis-2024-32	29/07/2024	commande publique	Acquisition enrobé à froid	1 224,00 €
Décis-2024-33	29/07/2024	commande publique	Acquisition de panneaux pour réserver 3 emplacements locataire Manche Habitat rue Louis Lefoulon	1 183,86 €
Décis-2024-34	06/08/2024	domaine et patrimoine	Ponçage, vitrification du parquet salle du conseil municipal	2 600,76 €
Décis-2024-35	06/08/2024	domaine et patrimoine	Ponçage, vitrification du parquet salle Condé Espace	3 913,33 €
Décis-2024-36	06/08/2024	commande publique	Acquisition de 2 réfrigérateurs pour salle des fêtes de Troisgots et salle de convivialité à Troisgots	1 268,21 €
Décis-2024-37	06/08/2024	commande publique	vente d'une table basse en chêne	30,00 €
Décis-2024-38	13/08/2024	domaine et patrimoine	Remplacement du moteur de la cloche 3 à l'église de Condé	2 980,80 €
Décis-2024-39	13/08/2024	domaine et patrimoine	Remplacement d'une pédale Fitness aux Jardins de la Gare	3 846,35 €
Décis-2024-40	14/08/2024	commande publique	Mobilier inox : plonge, douchette, meuble bas, table pour la Résidence	5 051,78 €
Décis-2024-41	21/08/2024	commande publique	Agent SSIAP pour le mois octobre - salle Condé Espace	1 152,00 €
Décis-2024-42	23/08/2024	commande publique	Agent SSIAP pour le mois septembre - salle Condé Espace	1 056,00 €
Décis-2024-43	06/09/2024	commande publique	Location de vaisselle - repas des Cheveux Blancs	1 921,21 €
Décis-2024-44	06/09/2024	commande publique	Fournitures diverses pour les écoles	1 088,23 €
Décis-2024-45	06/09/2024	commande publique	Acquisition enrobé à froid	1 224,00 €
Décis-2024-46	12/09/2024	enseignement	Renouvellement abonnement ENT-ONE écoles	1 234,98 €
Décis-2024-47	12/09/2024	commande publique	Contrat de maintenance logiciel Fluxnet	1 044,00 €
Décis-2024-48	12/09/2024	domaine et patrimoine	Travaux de peinture classe 10 école élémentaire	5 134,02 €
Décis-2024-49	12/09/2024	voirie	Travaux de rénovation de l'éclairage public	40 140,00 €
Décis-2024-50	12/09/2024	domaine et patrimoine	Mission AMO/urbanisme - Projet Saint-Martin	3 702,00 €
Décis-2024-51	12/09/2024	domaine et patrimoine	Travaux de création de la voie douce lieudit La Bessinière	3 392,40 €
Décis-2024-52	12/09/2024	domaine et patrimoine	Travaux de renforcement de berges lieudit Le Mesnil	3 034,08 €

11- Communications de la Municipalité

▪ **Nathalie LECLER :**

- **Départ de Nelly SIMON en retraite :** remplacée par Aurélie SIMON. Fonctions : ménage des classes + aide à la cantine + surveillance de la sortie des écoles.
- **Nouvelles enseignantes à l'école élémentaire :** Véronique Duchemin prendra en charge les CE2-CM1, Émilie Gesnoui et Élise Gosselin assureront à mi-temps l'enseignement de la classe de CP-CE1.
- **Installation de 2 orthophonistes (Grégoire Polomski et Julie Castel) + 1 psychologue (Sophie d'Ottanviantonio) :** dans le local paramédical, place du 30 juillet 1944.
- **Elections du CME :** automne 2024. Nathalie réfléchit à changer le mode de désignation. Elle voudrait associer les enfants de Mesnil-Raoult et de Troisgots. Nathalie, assistée de Solveig, assurera le fonctionnement du CME, mais il s'agit d'une solution provisoire. Un recrutement sera nécessaire dans l'avenir.
- **Commission Vie scolaire :** 30/09/2024 (20h30)
- **Résidence La Mautelière :** élections du CVS (conseil de vie sociale) le 10/09 dernier.

▪ **Éric CAUVIN :**

- **Festivités du 80^{ème} (5 et 19 juillet) :** moment convivial et de recueillement. Venue de la garde nationale du Nébraska.
- **Tous en short :** le mauvais temps, cette année, a eu pour effet, positif, de permettre aux associations d'échanger entre elles. Environ 200 passeports vendus. Éric remercie tous les élus, en particulier ceux qui étaient en charge des

parkings. Cyril prend la parole pour remercier les agents techniques, en particulier Anthony Simon et Vincent Bon.

- **Fête des 60 ans de la base de canoë-kayak ASEV** : samedi 07/09 en présence des cofondateurs du club.
- **Cérémonie de remise des médailles des sports, de la jeunesse et de l'engagement associatif (samedi 28/9 à 17h30 salle Lanchantin)** : à Christian Travers, Romain Viard et Michel Surbled. Tous les élus municipaux sont invités.
- **Repas des aînés (dimanche 06/10 à Condé Espace)** : dressage des tables dès le vendredi soir, car le samedi il y a octobre rose. Toute l'organisation est déjà calée.
- **Condé Mag** : sortie début septembre.

▪ **Emmanuel JAMARD** :

- **Installation du dentiste Steeve Beaumel à Mesnil-Raoult** : depuis son ouverture, beaucoup de monde transite dans le bourg. Le dentiste peut encore prendre des patients.

▪ **Martine SAVARY** :

- **Véloduc** : les garde-corps du pont routier ont été posés aujourd'hui. La route est de nouveau ouverte complètement. Il ne reste plus que le marquage au sol à finaliser.
- **Octobre rose (05/10)** : les tricoteuses de la médiathèque ont terminé leurs ouvrages destinés à décorer les arbres de la place Auguste Grandin. Des mécènes se sont mobilisés, cette année, pour cofinancer l'évènement. La dynamique commerciale est partenaire. Martine lance un appel à bénévoles pour le jour J. Programme : café d'accueil, discours, séance d'échauffement, 2 parcours proposés (4 km / 12 km).
- **Sans voiture Simone** : réunion prévue le 05/11. Date envisagée : dimanche 18 mai 2025.

12- Questions diverses

1) **RD 259 - Route de la Palière dans le virage entre Mesnil-Raoult et Troisgots (Éric CAUVIN)**

Nouvel accident (le 4^{ème}). Les véhicules venant de Mesnil-Raoult arrivent à vive allure et ne font pas attention, ils ratent le virage et foncent tout droit dans le champ. Ne peut-on pas prévoir un aménagement spécifique pour alerter les automobilistes de la dangerosité du virage en épingle à cheveu, tel qu'une bande rugueuse par exemple ? Martine répond que la question sera étudiée avec les équipes du CD50 responsable de la voirie.

2) **Signalétique de la voie verte (Catherine COQUELIN)**

2 cyclistes cherchaient ce matin la voie verte. Ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'on lui fait cette remarque. Martine répond que le CD50 vient juste de rétablir les panneaux fléchant le chemin de halage. Il faudrait néanmoins renforcer la signalétique.

3) Gymnase (Annick ALIX-FAUDEMÉR)

Pas de lumière aux abords du gymnase le soir après les séances de gym. Dangereux. M. le Maire s'engage à ce que le nécessaire soit rapidement fait : pose d'un projecteur sur le pignon du gymnase, et d'un autre sur celui de l'immeuble du 12 rue des écoles.

4) Porche de la mairie (Annick ALIX-FAUDEMÉR)

Est-ce qu'il sera réouvert à la circulation piétonne ? M. le Maire répond oui. L'installation du monte-charge n'empêchera pas le passage des piétons. Le passage sera juste réduit.

5) Parking stade Henri Binet (Esther BEUVE)

Est-ce que la commune compte faire un marquage pour éviter le stationnement anarchique et les accrochages qui en résultent ? M. le Maire répond que les travaux seront faits d'ici la fin de l'année.

6) Abattage des arbres sur le site des Roches de Ham (Joël GAUTIER)

Joël a été interpellé par des habitants qui pensaient que la mairie était à l'origine de cette l'initiative. Joël leur a répondu que c'était bien le CD50 qui portait le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La secrétaire de séance,
Nathalie LECLER



Le Maire,
Laurent PIEN

